

# Etablissements de Santé et Environnement : L'état des lieux en Midi-Pyrénées

Synthèse

Janvier 2009

### *Le pourquoi de l'étude*



- ☛ *Evaluer les besoins des structures de santé*
- ☛ *Leur proposer un meilleur accompagnement, des solutions adéquates avec les acteurs de l'environnement de Midi –Pyrénées : Région ,Ademe, Agence de l'Eau Adour Garonne...*

### *Un secteur avec de nombreux impacts environnementaux*

#### Des impacts « classiques » :

- *consommation d'eau potable et consommations d'énergie,*
- *rejets d'eaux sanitaires, d'eaux chargées en graisse (provenant des cuisines) ou en hydrocarbures (provenant des parkings), ou en produits chimiques (laboratoires)*



### *Un secteur avec de nombreux impacts environnementaux*

#### *Des impacts « classiques »*

- *production de déchets assimilables aux déchets ménagers, de déchets de bureau et de déchets « dangereux classiques », déchets d'équipements électriques et électroniques,*
- *stockage de produits dangereux,*
- *pollutions atmosphériques (émissions de CO2).*



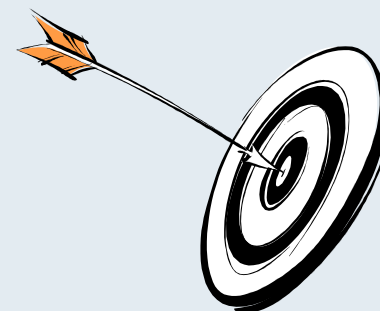
## *Un secteur avec de nombreux impacts environnementaux*

### *Des impacts « spécifiques » :*

- *rejets liquides spécifiques (activités de laboratoire, de soins, de stérilisation, radioactivité...) potentiellement chargés en produits dangereux,*
- *déchets issus des activités de soins à risque infectieux, déchets radioactifs,*
- *stockage et utilisation de produits dangereux à usage médical (gaz, médicaments...),*
- *stockage d'hydrocarbures (pour les groupes électrogènes de secours),*
- *risques à l'utilisation de déchets radioactifs.*

### *L'objectif de l'étude :*

➤ *Répondre à la question :*



*« Quel est le profil environnemental (pratiques) des établissements de soins (hôpitaux, cliniques, maisons de repos et de convalescence) et médicaux-sociaux (maisons de retraite) de la région Midi-Pyrénées? »*

# Etablissements de Santé et Environnement

## L'état des lieux en Midi-Pyrénées

### *Le champ d'application de l'étude :*

➤ *D'après le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) du Ministère de la Santé, la région Midi-Pyrénées comprend :*

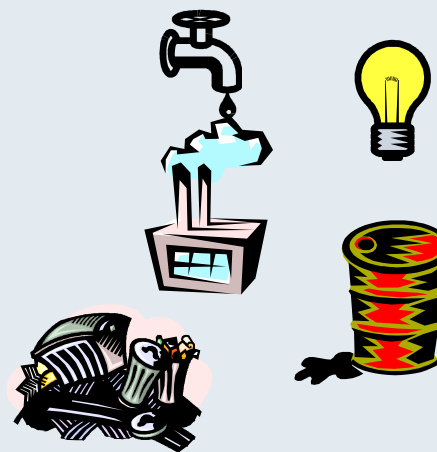
- *153 hôpitaux, cliniques, centres de repos et de convalescence,*
- *513 maisons de retraite (médicalisées à des degrés divers).*

➤ *L'étude a porté sur 157 établissements de soins et un échantillonnage de 414 maisons de retraite*



### *La méthode :*

- ☛ *Une enquête « en ligne », reposant sur un questionnaire à choix multiples sur :*
  - *l'organisation et le management,*
  - *la réglementation,*
  - *l'eau,*
  - *l'air,*
  - *les déchets,*
  - *l'énergie,*
  - *les dangers,*
  - *...*
- ☛ *86 questions pour les hôpitaux/cliniques*
- ☛ *82 questions pour les maisons de retraite.*



# Etablissements de Santé et Environnement

## L'état des lieux en Midi-Pyrénées

### *Les résultats :*

- ☛ *Un taux de réponse de 38 % (soit 59 établissements) pour les hôpitaux et cliniques,*

*→ Taux important.*

- ☛ *Un taux de réponse de 6 % (soit 26 établissements) pour les maisons de retraite,*

*→ Taux faible (< 10 %) mais non négligeable.*



# ***Eléments marquants...***



### ***Existence d'un responsable « environnement » :***

☛ ***Peu d'établissements possèdent un responsable environnement : cela ne concerne que :***

- ***20 % hôpitaux/cliniques,***
- ***8 % maisons de retraite.***



☛ ***Lorsqu'un responsable environnement existe, celui-ci exerce généralement une autre fonction (qualité, sécurité/hygiène, voire travaux, logistique, gestion économique et administrative).***

### *La réglementation environnementale :*

- *66 % hôpitaux/cliniques et 84% maisons de retraite déclarent ne pas avoir de dispositif interne d'information des personnes concernées par les évolutions de la réglementation environnementale,*
- *Un grand nombre d'établissements intéressés par la mise en place d'un dispositif de veille réglementaire.*



### La réglementation environnementale :

☛ Zoom sur les ICPE



**ICPE** = une installation dont l'exploitation **présente des risques pour l'environnement.**

Exemples : installations de production de chauffage ou de froid, stockage de produits dangereux...

**Nomenclature avec seuils pour les substances et les activités**



Le passage à déclaration ou autorisation implique des **obligations réglementaires spécifiques** applicables à l'ensemble de l'établissement.



## ***Positionnement par rapport au régime administratif des ICPE :***

- ☛ ***5 % hôpitaux/cliniques soumis à autorisation (ex : blanchisserie),***
- ☛ ***25 % hôpitaux/cliniques soumis à déclaration au titre des ICPE  
(ex : oxygène, PCB-PCT, blanchisserie, combustion, réfrigération-  
compression, charge d'accumulateurs, GPL, liquides  
inflammables, chlore, préparations toxiques, imprimerie,  
fabrication de médicaments, traitement de surfaces  
photosensibles),***
- ☛ ***Certains établissements ne savent pas s'ils relèvent des ICPE  
(surtout les maisons de retraite)***

### *Impacts sur l'eau (eaux sanitaires, de refroidissement, irrigation, arrosage) :*

- ☛ *La consommation d'eau est le plus souvent connue, mais pas toujours car il n'y a pas de compteurs divisionnaires*
- ☛ *Lorsqu'il y a raccordement à un réseau d'assainissement public, le type d'accord de rejet n'est généralement pas connu*
- ☛ *Les réponses font apparaître une relative méconnaissance du système d'assainissement.*



### *Impacts sur l'air :*

☛ *Il persiste des postes de travail fixes utilisateurs de solvants et non équipés de hottes dans 25% des cas*

☛ *Concernant les fluides frigorigènes :*

- *la nature du fluide n'est pas toujours connue (50 % hôpitaux/cliniques, 75 % maisons de retraite),*
- *sa conformité réglementaire non plus (29 % hôpitaux/cliniques, 59 % maisons de retraite),*



### *Impacts sur l'air :*

- ☛ *Lorsqu'il existe une chaudière à combustion de 400 kW et plus :*

*dans plus de 25 % des cas cette chaudière ne fait pas l'objet d'une évaluation périodique du rendement à chaque démarrage puis tous les 3 mois ou il y a incertitude à ce sujet.*



- ☛ *5 % des établissements auraient fait un bilan de leur gaz à effet de serre*

### **Déchets :**

- ☛ *Il demeure 15 % des hôpitaux/cliniques pour lesquels la quantité de déchets produits (hors DASRI) n'est pas connue,*
- ☛ *La majorité des maisons de retraite (54 %) ne connaît pas la quantité de déchets produits,*
- ☛ *Un tri des déchets existe dans la grande majorité des établissements, mais le taux de valorisation des déchets n'est pas connu*



### **Déchets :**

☛ *Une attention particulière est à porter sur :*

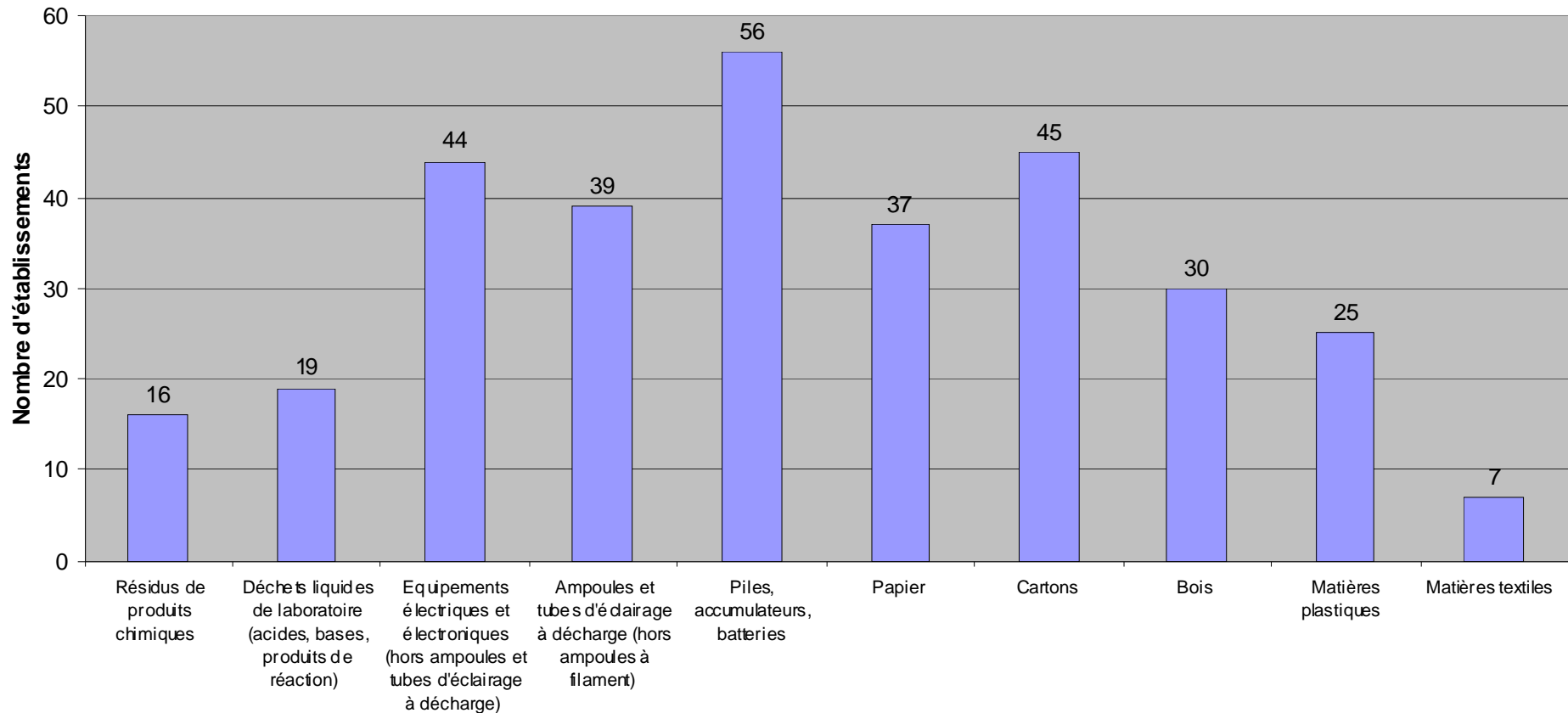
- *Le tri DASRI-OM*
- *L'élimination conforme des déchets dangereux*
- *La valorisation des déchets d'emballage*



# Etablissements de Santé et Environnement

## L'état des lieux en Midi-Pyrénées

Hôpitaux/cliniques  
- Répartition des établissements en fonction des types de déchets (hors DASRI)  
faisant l'objet d'un tri avant élimination



### *Maîtrise des risques environnementaux*

- ☛ *Très souvent, les stockages de produits chimiques ne sont pas réalisés sur rétention*
- ☛ *On ne sait pas si de telles rétentions existent.*



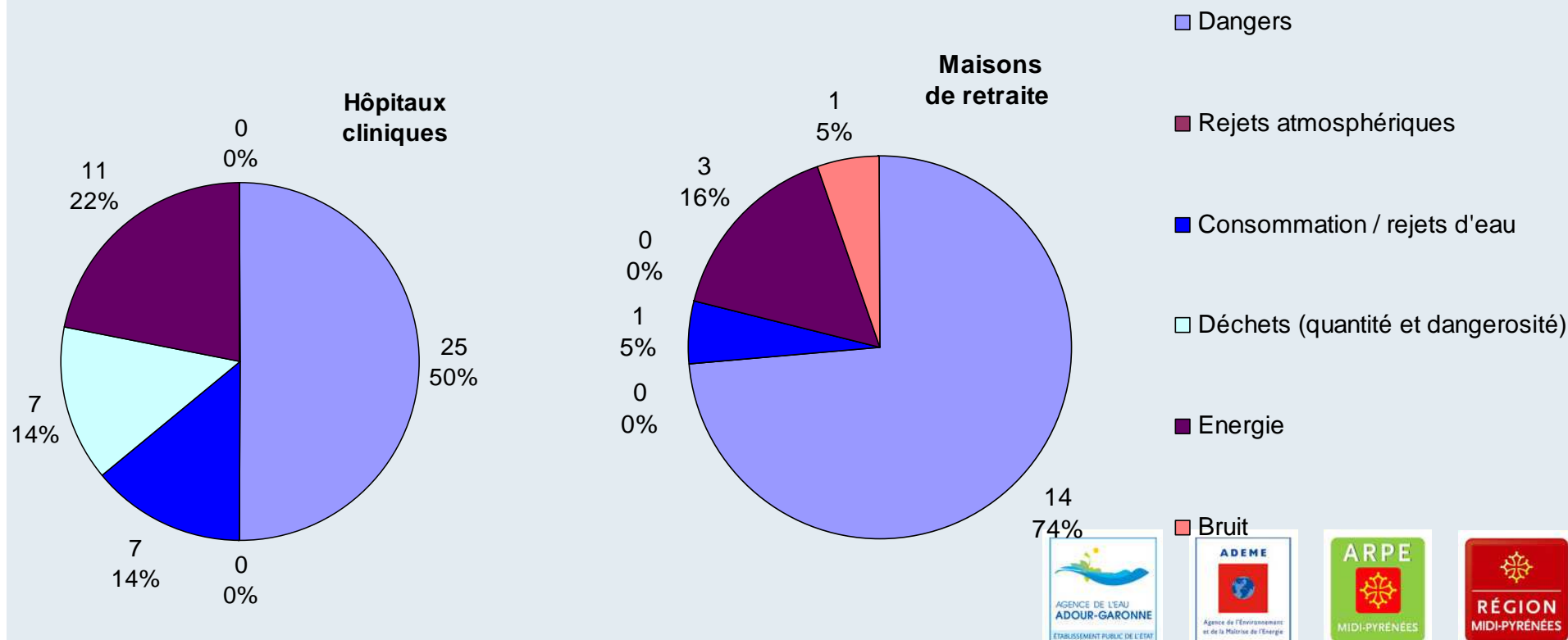
### ***Maîtrise des risques environnementaux :***

- ***La maîtrise des risques d'incompatibilité chimique entre produits stockés n'est pas garantie dans 43 % hôpitaux/cliniques et 56 % maisons de retraite,***
- ***25 % en moyenne d'établissements ne possèdent pas toutes les FDS des produits chimiques utilisés,***
- ***Le risque incendie constitue le risque identifié comme principal dans la grande majorité des établissements***



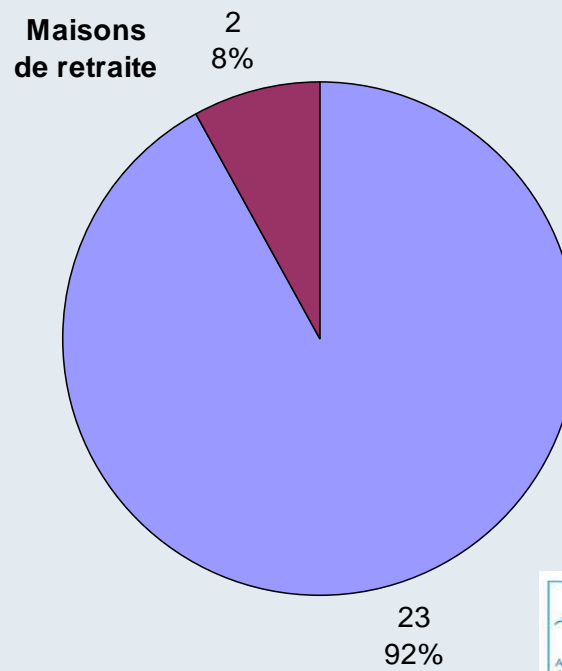
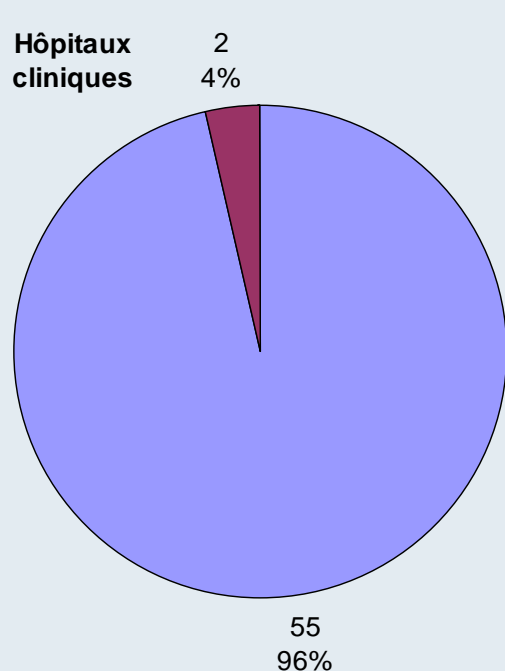
### Hiérarchisation des enjeux prioritaires :

➤ *La maîtrise des dangers et l'énergie constituent les enjeux environnementaux déclarés comme les plus importants.*



### Hiérarchisation des enjeux prioritaires :

- *La majorité des établissements n'ont pas réalisé une évaluation de leur enjeux environnementaux ;*
- *Un énorme intérêt pour une action de formation collective préalable à une démarche de management environnemental.*



■ Etablissements intéressés par une formation collective préalable à une démarche de management environnemental

■ Etablissements non intéressés

### *En conclusion et afin de répondre aux attentes des établissements :*

- *réduction des pollutions et des nuisances,*
- *amélioration des performances environnementales,*
- *conformité à la réglementation en vigueur*

***Démarche de management environnemental pour 12 établissements de Midi-Pyrénées:  
Formation collective et un diagnostic environnemental***



**Dans les établissements de santé,  
on peut aussi soigner  
l'environnement !!!**

